



Édito à vue d'aigle



Mamou emboîte le pas à Boké

A l'instar d'autres chefs-lieux de régions administratives du pays, Mamou a mobilisé les 25 et 26 avril 2025 aussi bien ses filles et fils que des Guinéens venus des quatre régions naturelles dans le cadre de la célébration des acquis du CNRD et de son président, le général d'armée Mamadi Doumbouya. Un rassemblement de deux jours qui a été mis à profit pour prôner la paix, faire des prières, magnifier les acquis de l'actuel locataire du Palais Mohammed V, apporter clairement son soutien à sa candidature à la prochaine présidentielle.

Comme d'habitude, c'est le général Amara Camara, ministre secrétaire général et porte-parole de la présidence de la République qui a conduit la délégation venue de Conakry, composée des membres du cabinet de la présidence et du gouvernement. Des cadres des différents départements ministériels et des responsables des EPA se sont rendus également dans la ville-carrefour

pour ne pas se faire conter l'événement. Dans tous leurs discours, ces soutiens du général Mamadi Doumbouya lui demandent explicitement de rester aussi longtemps que nécessaire à la tête de la Guinée. A leurs yeux, en trois ans de gestion, l'ancien commandant du groupement des Forces spéciales a posé de nombreux actes concrets et positifs : la relance du projet Simandou ; les travaux de construction d'infrastructures routières, ferroviaires et aéroportuaires ; la lutte sans merci contre la corruption et l'impunité ; la justice devenue la boussole pour tout le monde ; la cohésion sociale et l'unité nationale placées au cœur des priorités des autorités.

Mais les détracteurs des tombeurs d'Alpha Condé ne voient pas les choses de cette façon. Ils disent ne demander au président de la transition que de respecter les engagements qu'il a librement pris le 5 septembre 2021, quand il s'est emparé du pouvoir, dans les circonstances que l'on sait. En effet, le général Mamadi Doumbouya a promis et juré d'organiser des élections libres et transparentes pour remettre le pouvoir aux civils. Des élections auxquelles aucun membre d'un organe de la transition (président de la transition, CNRD, Conseil national de la Transition, gouvernement de la transition) ne devrait être candidat. Aujourd'hui, ses opposants l'accusent ouvertement de vouloir confisquer le pouvoir contre la volonté de la majorité des Guinéens. Les cadres du RPG Arc-en-ciel et de l'UFDG sont en train d'être débauchés au profit du CNRD les uns après les autres, au grand dam de ces deux partis considérés jusqu'ici comme les plus représentatifs sur l'échiquier politique guinéen. Et ces transfuges s'emploient comme ils le peuvent, lors des manifestations, à appeler les Guinéens à soutenir les autorités actuelles.



Autorisation N°299/PR/TPI/K/2018

Siège : Quartier Bambeto, Secteur: Taranya, Commune de Ratoma, sur la route Le Prince à côté de la Mosquée Diakitéya - BP : 6184 Conakry - République de Guinée

E-mail : laigleinfosgn@gmail.com

Tél: (+224) 621 93 53 88

Fondateur & Administrateur Général Mamadou Aliou (Kéfina Diakité & Kaba Kankoula) Diakité

Tél. +224 621 93 53 88 / 622 04 62 21 / 664 63 09 53

Directeur de Publication: Amadou Sadjo Diallo

Rédacteur en Chef: Sékou Condé

Secrétaire Général de la Rédaction: Samuel M'Bemba

Comité de Rédaction: Samuel M'Bemba, Mamadou Aliou (Kéfina Diakité) Diakité, Sékou Condé, Mamadou Oury Bah, Amadou Sadjo Diallo, Moussa Thiam, Boéboé Béavogui

Stagiaire: Mamadou Oury Bah

Service Commercial, Marketing, Abonnement, Annonces et Pub:

Oumar Kabirou Kaba 654 75 56 50

Imprimeur: Alseny Camara 628066445

Imprimerie: Imprimerie Lanyi

Distribution: L'Aigle Infos/Maison

du Livre

Mise en page: CMP-GAMS 629106363

Édité par : Kéfina Sarlu (Société de Régie, d'édition et de Communication)

Lisez le journal numérique sur le site



Kéfina Diakité

Opinion

Qui décide de l'avenir politique de la Guinée ?

La démocratie est un régime politique dans lequel le pouvoir appartient au peuple. La nôtre et celle d'ailleurs repose sur des principes fondamentaux tels que la participation citoyenne, la liberté d'expression, l'égalité devant la loi et le respect des droits fondamentaux.



Ce dispositif soumet des décisions au vote à tous les citoyens, en français simple le terme désigne aujourd'hui tout système politique dans lequel le peuple est souverain. C'est là où nous en venons à grand pas en Guinée. La future constitution guinéenne c'est pour bientôt. Ce qui doit guider nos débats c'est le bilan et les obligations du résultat d'un candidat à la magistrature suprême. La Guinée n'a plus besoin de s'accrocher à un nom, une ethnie, une communauté ni une religion car même l'agnostique vit aussi longtemps qu'un religieux. Dieu ne vous a jamais demandé de faire l'impossible. Soyons juste loyaux, sincères, respectueux et serviable envers autrui, prônons la paix et l'amour. Fini les vendeurs d'illusions, le pays a juste besoin d'électricité, de l'eau dans les robinets, du bon traitement des commis d'Etat, de meilleurs centres de santé diversifiés, de la création massive d'emplois, des moyens de transport urbains, des infrastructures routières, la sécurisation de nos frontières et la sécurité de ceux qui s'y trouvent à l'intérieur du territoire.

Le CNRD a un bilan au regard de tout ce que je viens de citer ci-haut et ça se passe de tout commentaire malgré ce qui reste à faire; les chantiers sont énormes.

La Guinée vient de loin, les nouvelles autorités ont hérité d'un chaos indescriptible qui fait de la transition made in Guinée une exception à géométrie variée. Heureusement le CNRD ne souffre pas de l'absence des dirigeants du passé récent. Ceux-ci étaient d'ailleurs enfin de cycle et exerçaient des fonctions au-delà

de la date de péremption: Ça s'appelle le fameux 3ème mandat conflictogène parce que illégal, parce que illégitime.

Si le but de faire de la politique est de donner le sourire aux citoyens, il s'avère évident que le candidat du peuple souverain ne soit autre que Mamadi Doumbouya pour motifs défendables. J'ai pensé à juste raison depuis février 2022 qu'il y aura très bientôt des années-lumière, j'ai juste anticipé dans mes écrits afin de déverser mon intuition sur le réalisme Doumbouyannais.

2025, je suis plus orphelin de ma conviction, ce n'est même plus à mon niveau depuis ma petite chambre entrer/coucher, la mobilisation de soutien prend l'allure nationale et s'étend à l'international walaye bilaye; Étonnant pour un pays pourtant jadis tordu par des administrateurs véreux et obsédés que par désir d'enrichissement égoïste à outrance. Plus j'y pense, plus je ne parviens pas à me calmer.

Anecdote et pauvreté d'esprits:

Entre 2010 et 2020, on scolarisait les enfants dans le seul but de devenir un jour ministre de la république pas pour servir mais pour se remplir les poches, ainsi l'éducation se vidait de tout son sens. Aujourd'hui, l'aéroport de Gbessia se modernise, le pont à péage de Tanènè est une première, l'électricité à N'zérékoré témoigne du réalisme du moment, en trois ans 1000 km de routes bitumées sont à l'affiche et ça continue.

Nos représentations diplomatiques à l'étranger illustrent la dynamique de son département

de tutelle. L'impunité financière devient de jour au jour un mauvais souvenir du passé.

En tenons-nous au bilan ainsi le débat sera clos.

Quant aux manifestations sporadiques par endroits, il est évident qu'aucun peuple ne peut être satisfait à 100%, Bahrein 2ème pays le plus riche au monde avec un PIB de 29 893 \$ par habitant en 2025 a vécu un soulèvement populaire contre son dirigeant malgré ce revenu très élevé et prospère.

Le Général Doumbouya n'est pas membre du gouvernement, il est au-dessus, c'est au gouvernement d'être procratif et s'inspirer des modèles de référence mondiale. L'homme du 05 septembre n'a pas de baguette magique pour créer de la richesse à part sa volonté et sa rage de mettre la Guinée sur orbite. Il est du devoir de nous citoyens lambda de l'aider et de le plébisciter, pour le reste il s'en chargera comme il l'a toujours su bien le faire sans tambour ni tintamarre.

J'aurais mieux écrit si j'avais été à l'école, pardonnez-moi pour ce qui n'a pas été dit.

Thomas Morgan Mamy  
Libre opinion.  
Whatsapp 623 19 49 16

Lire l'Aigle Infos, c'est lire la vérité et la vertu

Lisez le journal numérique sur le site



Votre site indépendant d'information tous azimuts.

Soutien de Charles Wright au CNRD

Les hommes de droit font la leçon à l'ancien ministre de la Justice.

L'ancien ministre a exprimé son ras-le-bol face aux critiques qu'il essuie actuellement pour son soutien au CNRD. À ses détracteurs, l'ancien procureur général près la cour d'appel de Conakry a tenté de justifier sa posture actuelle en insistant qu'il reste magistrat mais rien ne l'empêche de soutenir politiquement celui qui a fait de lui, un ministre de la république. " Que chacun balaie devant sa porte"; " ceux qui me critiquent ont plus de cadavres dans les tiroirs que de militants ", sont quelques expressions qu'il a martelées pour répondre à ceux qui le visent.



Dans la foulée, un avocat du barreau a tenté de recadrer l'ancien ministre de la Justice. « Un magistrat, même placé en situation de détachement, reste

astreint à un devoir d'impartialité et d'indépendance, consacré par son serment. Sa participation à des manifestations à caractère politique constitue une violation

manifeste de ses obligations. Les tentatives de justification de tels agissements ne sauraient masquer la gravité de cette faute », a déclaré Me Almamy Samory Traoré.

Après cet homme en robe, il y a eu un juriste. Pertinent dans ses analyses, Kalil Camara a abordé dans le même sens.

« Les magistrats sont tenus au devoir qui tient à leur état, à l'honneur et à la dignité de leur profession. Qu'il soit du parquet ou du siège, le magistrat est également tenu au devoir d'indépendance, d'impartialité et d'intégrité. Ces devoirs impliquent pour les magistrats des réserves ( abstentions) pour les prises de positions politiques », a dit à son tour ce juriste.

Plus loin, il ajoute que cela est contraire aux dispositions qui gouvernent le corps judiciaire.

« La loi 054 portant statut des magistrats interdit sans ambiguïté aux magistrats l'adhésion à

un parti politique et les manifestations de nature politique. En l'espèce, l'article 30 de cette loi dispose que : « Les magistrats, même en position de détachement, n'ont pas le droit d'adhérer à un parti politique et toutes manifestations politiques leur sont interdites.

Leur sont également interdites, toutes manifestations d'hostilité au principe ou à la forme du gouvernement, de même que toutes prises de positions politiques publiques ou toutes démonstrations de nature politique incompatibles avec l'obligation de réserve que leur imposent leurs fonctions.»

À son tour, Me Moussa Diallo, un admirateur de l'ancien Charles Wright a exprimé sa déception à cette sortie de son idole. « Noblesse pour celui qui sait ce qu'est la magistrature car, il y a bien légitimité à s'interroger sur l'appréhension de ces magistrats de leur statut au vu de leur comportement dont eux seuls en

connaissent les motivations. Quoi qu'il en soit, il faut déjà leur dire que c'est indigne et inacceptable. Savent-ils vraiment ce qu'est être magistrat ? Savent-ils vraiment ce qu'ils peuvent se permettre ou non ? Il est vrai que beaucoup de choses de choquant et de révoltant se passent actuellement dans notre pays, mais par peur d'être rappelés à l'ordre quant aux immondices se trouvant devant ma maison, je préfère commencer par balayer ici d'abord. Magistrats et avocats étant des occupants de deux pièces d'une même maison", a-t-il déclaré.

Samuel Demba. D



Pont Tanènè

Un autre problème pour les usagers (Ousmane Keita, président UCG)

Le président de la transition a inauguré le dimanche dernier, le pont de Tanènè baptisé en son nom « le Général Mamadi DOUMBOUYA ». Ce poste de péage et pesage est long de 126 mètres. Ousmane KEITA, président de l'Union des Consommateurs de Guinée (UCG) salue les autorités pour la réalisation de cette infrastructure qui vient selon lui, faciliter la circulation des citoyens et de leurs biens.



L'Aigleinfos : Que pensez-vous de la réalisation du pont de Tanènè baptisé au nom du Général Mamadi Doumbouya ?

Ousmane Keita : Nous tenons à féliciter les autorités pour la réalisation du pont à péage de Tanènè, une infrastructure cruciale qui devrait améliorer la connectivité et faciliter le transport dans la région ayant pour effet domino de créer un impact sur l'économie.

L'Aigleinfos : Pour utiliser cette infrastructure, le gouvernement a fixé les prix de 5 mille pour les motards, 10 mille pour les tricycles. Quant aux véhicules légers et poids lourds, les tarifs de franchissement varient entre 20 et 110 mille. Comment vous trouvez ce plan tarifaire ?

Ousmane Keita : Seulement les coûts d'accès qu'ils ont fixés, nous les trouvons assez exorbi-

tants dans la mesure où ils seront répercutés non seulement sur le transport des usagers d'un point A pour un point B en passant par Tanènè mais aussi sur les produits des denrées de première nécessité et autres. Pour nous, ça pose un problème. Nous estimons que les autorités revoient ces coûts à la baisse.

L'Aigleinfos : Vu que c'est un passage obligé pour les transporteurs et détenteurs d'engins roulants, est-ce que cela sous-entend que ce sont eux qui vont payer les frais ?

Ousmane Keita : Dans tous les pays modernes, vous avez des péages, et les consommateurs participent au développement de leur pays. Nous n'avons rien contre le fait qu'on puisse payer quelque chose pour avoir accès notamment par rapport à la qualité des services proposés par l'Etat et il faut que nous les

consommateurs, comprenions que tout n'est pas gratuit. Mais ce que nous disons, que les coûts soient acceptables. En Côte d'Ivoire vous avez des ponts à péage, au Sénégal et autres, c'est tout à fait normal.

L'Aigleinfos : Quelle approche de solution que vous proposez aux autorités de la transition afin de revoir cette situation ?

Ousmane Keita : Ce que nous proposons, c'est de mettre en place des coûts dégressifs en fonction des véhicules et des horaires. Un mécanisme qui pourrait faire que les coûts puissent être tirés vers le bas vu qu'au niveau des pays voisins, nous avons des infrastructures aussi modernes mais qui ont des coûts que nous estimons relativement raisonnables. Je prends par exemple la Côte d'Ivoire où le coût d'accès pour un véhicule léger est de 500 f CFA, l'équivalent de 8000 francs guinéens à peu près.

L'Aigleinfos : Merci à vous Monsieur Ousmane KEITA, président de l'Union des consommateurs de Guinée, et membre de l'Union des consommateurs africains !

Ousmane Keita : C'est moi qui vous remercie !

Entretien réalisé par Samuel Demba. D

Gl Amara Camara à Mamou

« En démocratie, les réactions sont légitimes, mais en tant que leaders, nous devons faire preuve de responsabilité »

Le samedi 26 avril 2025, un meeting s'est tenu à Mamou pour célébrer les acquis du CNRD, sous le signe de la paix et de l'unité nationale. A cette occasion, le général Amara Camara, ministre secrétaire général de la Présidence, a tenu un discours dans lequel il a envoyé des piques à ceux qui, à ses yeux, chercheraient à diviser les Guinéens.



« Notre magnifique région de la Moyenne-Guinée a longtemps été perçue comme un bastion de résistance face aux évolutions politiques. Cette réputation a ses raisons d'être. Mais aujourd'hui, nous nous rassemblons pour célébrer les transformations profondes de notre société sous le leadership du Président Mamadi Doumbouya. Alors que nous célébrons l'unité et la paix, il est impératif de ne pas fermer les yeux sur ceux qui, se dissimulant derrière des identités culturelles, sèment la division. Mamou nous prouve aujourd'hui qu'il n'est plus acceptable de se victimiser derrière une appartenance ethnique. Il est déplorable que certains, se réclamant de la communauté peule ou du Fouta, choisissent d'aggraver les souffrances de nos compatriotes. Ces actes sont contraires aux valeurs républicaines, à la solidarité et à l'harmonie nationale.», a martelé le ministre secrétaire général et porte-parole de la Présidence. Avant de lancer un appel à la responsabilité col-

lective, insistant sur la nécessité de rejeter toute forme de manipulation identitaire. « Notre identité culturelle est une source de richesse et de fierté ; elle ne doit jamais devenir un instrument de division...Chaque geste est observé. En démocratie, les réactions sont légitimes, mais en tant que leaders, nous devons faire preuve de responsabilité. Reconnaître nos erreurs et les corriger plutôt que les ignorer doit devenir une règle pour tous, y compris pour les leaders politiques. Je vais évoquer des images qui ont choqué l'ensemble des Guinéens il n'y a pas longtemps. Certains pourraient dire que ces comportements relèvent de la vie privée — oui, je vous le concède. Toutefois, il est crucial de comprendre que nos actes peuvent aussi blesser nos proches. Nous ne pouvons pas gérer cela dans le silence, en laissant croire qu'il ne s'agit que d'intelligence artificielle. C'est inacceptable et révoltant. Ceux qui se sont indignés se distinguent en prenant leurs distances : je salue leur courage et proclame ici l'éveil des consciences...», a martelé le général Amara Camara lors du meeting de Mamou dans le cadre du soutien au CNRD.

Kéfina Diakité

## Quand Tibou Kamara loue la constance de Fodé Oussou Fofana

Dans une tribune publiée la semaine dernière dans la presse et intitulée "Transhumance politique- Fodé Oussou Fofana, le dernier des Mohicans !", Tibou Kamara, ancien ministre d'Etat sous Alpha Condé, loue la constance politique de ce fidèle de Cellou Dalein Diallo, chef de file de l'UFDG.



« La classe politique guinéenne n'a pas bonne presse ni une cote de confiance enviable en ces temps qui courent. La quasi-totalité des acteurs qui se relayent aux affaires et animent la vie publique depuis l'accession à la souveraineté nationale jusqu'à ce jour sont, à quelques exceptions près, cloués au pilori. De nombreuses voix clament à la face de l'opinion : « Tous des pourris ! »

À suivre les développements récents de la situation nationale depuis que la transition – marquée par tous les coups de théâtre et rebondissements – est en marche, on ne peut que constater la versatilité des politiques et plaider coupable. Car les travers déplorés ne datent pas d'au-

jourd'hui. Si les raisons de désespérer des hommes politiques ne manquent pas, quelques-uns brillent encore par la force de leurs convictions et la rigueur de leur engagement. Des « lucioles » qui apportent de la lumière dans la grisaille quotidienne et refusent de « hurler avec les loups » dans cette chasse au trésor ouverte.

En arpentant les arcanes du pouvoir et en côtoyant de près les princes, on croise des laudateurs et courtisans méprisables, mais on rencontre aussi des hommes portés par leurs idéaux, capables de résister aux plus grandes tentations sur la terre des hommes. Le Dr Fodé Oussou Fofana a souvent laissé passer « sa chance » et n'a pas obtenu les fonctions

que d'autres auraient acquises en se sabordant politiquement. Parce qu'il a voulu rester digne de la confiance placée en lui, il s'est attaché, à toute époque, à rester fidèle à ses choix.

Un chef d'État, le capitaine Moussa Dadis Camara – pour ne pas le nommer –, lui a fait des propositions sans cesse réitérées pour le rallier à sa cause. Il lui offrit un poste ministériel, en vain. Il lui suggéra ensuite de créer un parti qu'il financerait volontiers. Nouveau refus. Le vice-président de l'UFDG a tenu bon face à ce chef de l'exécutif pourtant déterminé, prêt à toutes les concessions pour le débaucher. Le pharmacien a décliné toutes les offres, pourtant alléchantes, par fidélité à son combat dans l'UFDG et à son mentor, Cellou Dalein Diallo. Chaque fois, il a invoqué le respect et la considération que lui témoigne le président de l'UFDG pour décliner les sollicitations. Pour cet homme d'honneur, la bienveillance de ses pairs exige gratitude et loyauté absolue, dans un échange de bons procédés. Le président Dadis, qui ne s'avoue jamais vaincu, dépêcha son ministre de la Santé, le colonel Abdoulaye Chérif Diaby, pour convaincre son confrère. Le Dr

Fodé Oussou Fofana dissuada l'émissaire avec beaucoup de tact : « Cher ami, tu veux être débarqué ? J'ai le même profil que toi. Si j'accepte, le capitaine pourrait te remplacer par moi. Je ne veux pas que tu sois remercié à mon profit. » Le colonel Diaby, ayant flairé le danger, n'insista plus.

Le professeur Alpha Condé, lui aussi, tenta de séduire le vice-président de l'UFDG, qu'il voyait comme un allié potentiel. Mais leurs discussions n'aboutirent pas. Un « dépit amoureux » éloigna les deux hommes avant une rupture définitive.

Le Dr Fodé Oussou Fofana, avec la candeur d'un innocent et l'obstination d'un fanatique, martèle à toutes les occasions : « Je serai le dernier à quitter l'UFDG et à trahir Cellou. J'ai une dette morale envers le parti et lui. Je préfère mon honneur aux privilèges. Je me soucie de l'image que l'on gardera de moi, de l'héritage de mes enfants et de ma lignée. »

Dans un pays où l'on craque vite, où l'on mord facilement à l'hameçon, où l'on abandonne rapidement la routine d'ascète qu'impose le sort d'opposant pour rejoindre la vie dorée des situations de pouvoir, ce discours

sonne comme une fausse note dans une symphonie où chacun porte sa croix. Peu importe.

Le Dr Fodé Oussou a choisi de rester lui-même, de ne ressembler à personne, surtout de refuser de faire comme ceux qui, après s'être parés de toutes les couleurs et brandi tous les étendards, finissent par être affublés de tous les opprobres et n'ont plus aujourd'hui d'identité intrinsèque ni de personnalité propre. Le natif de Kindia, lui, a choisi de s'en tenir fermement à ce qui semble incarner l'esprit d'indépendance nationale et le credo des pères fondateurs : une précarité digne vaut mieux que des fonctions éminentes (au sein de l'État) entachées de compromission totale.

On ne peut qu'être fasciné par son choix. Il est vrai que l'on ne devient héritier ni par hasard ni par accident », a écrit, Tibou Kamara.

Kéfina Diakité

Lire l'Aigle Infos,  
c'est lire la vérité  
et la vertu

Balla Moussa Konaté

### « La sécurité routière est une forteresse pour qui sait s'en servir... »

Balla Moussa Konaté est membre du comité d'expert de l'organisation Mondiale des Routes. Dans une tribune, il soutient que la sécurité routière est une forteresse pour qui sait s'en servir. Lisez...



« Le code de la route et la sécurité routière ont pour ennemis communs les accidents de la circulation. Ils sont par conséquent avantageux pour les usagers de la route.

Dans le rapport code de la route – sécurité routière, le premier gouverne l'usage de la route et la seconde celle qui rend la circulation routière un lieu sûr pour tous. Malgré sa position imprenable de bon office, la sécurité routière tolère peu la désobéissance à ses principes, autrement dit à son aversion contre les accidents de la route. Cet avantage provient principalement de l'efficacité de sa fille aînée qui se nomme prévention ou sécurité active ou encore sécurité première. Le rôle de celle-ci est si important dans l'écosystème de la sécurité routière, que son échec sape quasiment les efforts de tous les autres compartiments.

En effet, la sécurité active est une avant-gardiste en ce sens que

c'est elle qui est chargée d'empêcher la production des accidents de la route ou de les réduire. Plus elle faible, plus les accidents de la circulation affluent de toute nature sur les routes.

C'est pourquoi la lutte contre les accidents de la route s'appelle expressément la prévention routière.

Par rapport à tout ce qui précède, la réduction des accidents de la route passe avant tout par le renforcement de la prévention au niveau des routes, des véhicules, des usagers de la route et des mesures coercitives.

In fine, on sera doté d'un patrimoine riche et solide de lutte contre les accidents de la route dans notre pays.

Ensemble, pour une Guinée riche en sécurité routière. », a écrit Balla Moussa, membre du comité d'expert de l'organisation Mondiale des Routes.

Mamadou Oury

Recensement biométrique

### Les annonces du ministre Mory Condé à Kankan

Le lundi 28 avril, selon Mediaguinee, à la Maison des jeunes de Kankan, Mory Condé, ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat, de l'Aménagement du territoire chargé de la Récupération des domaines spoliés de l'État, a rencontré les administrateurs territoriaux dans le cadre de sa tournée sur le recensement biométrique.



Dans son intervention de circonstance, l'ancien ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation a évoqué les erreurs du passé, notamment lors de l'épidémie d'Ebola en Guinée. Il annonce que dorénavant, les cimetières en Guinée seront strictement réglementés après l'opération de recensement administratif à vocation d'état civil.

Il est revenu aussi sur les conséquences liées à la non-participation au recensement, notamment en ce qui concerne l'inhumation des défunts. Et pour éviter de telles situations à l'avenir, le ministre Condé a insisté sur l'importance de l'identification des citoyens à travers le recensement en cours dans le pays.

« Au temps d'Ebola, c'est comme ça que la Guinée a enregistré beaucoup de morts. Quand les gens allaient à l'hôpital, les médecins prescrivaient des médicaments en pensant que c'était juste une diarrhée. Il n'y avait aucun papier qui permettait de savoir que ce nombre était à l'hôpital pour la diarrhée. C'est quand ça a commencé à devenir trop important que des dispositions ont été prises pour savoir réellement de quoi il s'agissait. S'il y avait des numéros personnels, il aurait été très facile de détecter ces genres de situations. Mais il y a une autre chose dans ce recensement : nos cimetières. Après ce recensement, beaucoup de vos morts pourront entre vos mains.

Si ce recensement finit sans que vous ne vous fassiez recenser, je jure que vous n'enterrerez pas vos morts dans les cimetières. Peut-être que vous les enterrez chez vous, et si on prend quelqu'un dans ce cas, vous irez en prison. C'est la loi guinéenne qui dit que personne ne doit être enterré sans connaître la cause de sa mort, sans que les médecins ne mettent un certificat de décès sur son corps. Quand on ajoute ce papier, une copie doit aller à la mairie. Le papier délivré à la mairie doit être donné au gardien du cimetière avant d'accéder à l'intérieur du cimetière. Après ce recensement, tout gardien qui accepte un corps dans un cimetière sans papier aura affaire à la loi, et l'imam qui prie sur un corps sans connaître les causes de sa mort devra aussi s'expliquer. », a déclaré le ministre Mory Condé à Kankan, apprend-on de Mediaguinee.

Mamadou Oury

Lisez le journal  
numérique sur le site

KéfinaFasso  
www.kefinafasso.com

Votre site indépendant d'information tous azimuts.

Soutien au CNRD

# Cellou Dalein s'exprime sur le cas des commerçants

Le samedi 26 avril 2025, Cellou Dalein Diallo s'est adressé à ses militants par visioconférence lors de l'assemblée générale de l'UFDG. Il a interpellé à cette occasion les opérateurs économiques qui apportent leur soutien au CNRD.



« Tout le monde est ciblé par cette campagne d'intimidation et de corruption, car ils veulent donner l'impression, comme je l'ai dit, que toute la Guinée est mobilisée pour le maintien au pouvoir de Mamadi Doumbouya. Être militant de l'UFDG est aujourd'hui presque un délit, une infraction. Vous vous exposez à des enlèvements, des arrestations, des disparitions forcées », a déclaré Cellou Dalein Diallo. Aux opérateurs économiques, Cellou Dalein Diallo dira : « J'estimais que nos commerçants et industriels, compte tenu du rôle important qu'ils jouent dans l'économie – ils créent des emplois, de la richesse, paient des impôts, et sont les plus grands contribuables après les sociétés minières – ne devaient pas s'afficher aux côtés de ceux qui se disputent le pou-

voir...S'ils doivent soutenir une partie, il était important qu'ils le fassent discrètement, comme ils l'ont toujours fait, et non s'afficher comme partisans d'un groupe contre un autre. Leur rôle est de continuer à approvisionner le pays en marchandises de toutes sortes, de créer des équipements, de payer des impôts et de créer des emplois. Ils remplissent bien ce rôle. Mais s'afficher clairement pour un pouvoir contre d'autres groupes qui convoitent le même pouvoir n'est pas dans leur tradition. Même s'ils le faisaient, ils le faisaient discrètement. Je les invite à nouveau à faire preuve de retenue ».

A en croire le chef de file de l'UFDG, chaque citoyen est libre de voter pour le candidat de son choix. « Mais lorsqu'on est membre d'une association, d'une

chambre de commerce ou d'une chambre d'agriculture, on doit observer une certaine neutralité. Car en cas de changements violents, leurs usines, magasins et boutiques pourraient être exposés. Ils doivent protéger cela. C'est leur propriété, mais c'est aussi au service de la société, car ils ont des employés, des activités et paient des impôts... », fera-t-il remarquer.

Kaba Kankoula

*Lire l'Aigle Infos, c'est lire la vérité et la vertu*

AG de l'UFDG

# Souleymane Souza Konaté s'en prend aux "politiciens du ventre", sans repère et sans conviction

L'UFDG a tenu son assemblée générale hebdomadaire le samedi 26 avril 2025 à son siège national, à la Minière. A cette occasion, le nouveau coordinateur de la cellule de communication du parti, Souleymane Souza Konaté, est revenu entre autres sur les attaques contre le président Cellou Dalein Diallo ou certains responsables de la direction du parti.



«L'UFDG est devenu une marchandise pour des politiciens du ventre, sans repère, sans conviction, en mal avec leur conscience, mais toujours prêts à sacrifier tout sur l'autel de l'argent, de l'ego et des ambitions démesurées. Les communicants du parti, je m'adresse à vous particulièrement. Vous faites énormément de choses pour le parti. Il y a certains qui sont obligés d'attaquer Elhadj Cellou Dalein Diallo pour vivre. Il y a certains qui sont obligés d'attaquer la direction nationale du parti pour leur permettre de quémander des postes de responsabilité ou d'être vus. Ne tombons pas dans leurs pièges. Ignorons-les, ils ne représentent rien, ils ne signifient rien dans le combat que nous menons pour l'alternance démocratique de notre pays», a martelé Souleymane Souza Konaté.

«Quand vous êtes à l'UFDG, vous êtes avec le président Elhadj Cellou Dalein vous avez l'impression que vous êtes fort, vous êtes irremplaçable. En dehors

des structures de l'UFDG, vous apprenez à votre dépens que vous ne représentez rien, personne ne vous calcule, vous êtes sans honneur, vous êtes sans dignité...», a-t-il ajouté. Et de rappeler l'engagement du président de la transition lors de la prise du pouvoir en 2021.

«Quand le général Mamadi Doumbouya a pris le pouvoir le 5 septembre 2021, il a dit trois choses qui ont séduit la grande partie de l'opinion nationale. Nous allons faire de la justice la boussole qui va guider les actions de cette transition. Regardons ensemble aujourd'hui ce qu'est devenu notre appareil judiciaire, le vol, le détournement des deniers publics, l'enrichissement illicite est devenu norme sous le CNRD. Les mouvements de soutien sont créés partout, présidés par les directeurs et les ministres de la République. Et tout ça, c'est pour voler dans les caisses de l'État».

Mamadou Oury

CNT

# La loi spéciale relative au référendum constitutionnel adoptée

Réunis en en séance plénière le vendredi 25 avril 2025, les Conseillers nationaux ont adopté à l'unanimité à l'hémicycle, la loi spéciale relative au référendum constitutionnel. La présente Loi fixe les modalités sur l'organisation du référendum constitutionnel dont le vote est programmé pour le 21 septembre 2025.



Les 57 Conseillers Nationaux sur les 81 ayant pris part à cette plénière spéciale, ont accordé un vote favorable à cette loi spéciale qui définit les conditions requises pour être électeur. Ces dispositions sont entre autres le rôle de la Haute Autorité de la Communication (HAC) pendant la campagne référendaire ; les conditions de déroulement du processus référendaire. La loi spéciale relative au référendum constitutionnel institue l'organe en charge de l'organisation

du référendum dont la mission est d'appliquer les textes législatifs et réglementaires en matière de gestion du référendum; d'appliquer et de faire appliquer la législation en vigueur relative aux partis politiques, aux organisations de la société civile et à tous autres acteurs concernés; d'établir et de réviser le fichier électoral biométrique; d'élaborer et de mettre en œuvre la stratégie de communication, d'information, de sensibilisation et de mobilisation sociale relative au référendum;

d'élaborer et de vulgariser un code de bonne conduite et des règles de déontologie applicables au référendum; de concevoir et de produire tous les documents relatifs au scrutin référendaire; de participer à la création et à l'opérationnalisation d'une unité de sécurisation du référendum; de collecter, de traiter et de diffuser les informations relatives au référendum; de promouvoir l'équilibre entre les hommes et les femmes dans la gestion et la conduite du processus; d'acquiescer et de gérer le matériel, l'équipement et les documents concernant le référendum; d'organiser le scrutin référendaire; de gérer les opérations de remontée des procès-verbaux des bureaux de vote; de centraliser, de totaliser et de proclamer les résultats provisoires.

L'une des dispositions de la loi spéciale relative au référendum constitutionnel est consacrée également l'Observatoire National autonome de Supervision du Référendum constitutionnel (ONASUR). Celui-ci est de veiller au respect de la mise en œuvre du chronogramme du ré-

férendum; de veiller à la mise en place, à temps, du matériel de vote et des documents relatifs au référendum; de superviser les opérations de vote et de centralisation des résultats; de suivre la transmission des procès-verbaux du scrutin référendaire à la Cour Suprême; d'examiner les réclamations portant sur les opérations pré-électorales et électorales, sans préjudice des attributions de la Cour Suprême et des juridictions compétentes; de procéder aux vérifications et contrôles nécessaires; d'élaborer son rapport général d'activités et le transmettre aux autorités compétentes.

Saluant les Conseillers pour ce vote favorable à son projet, le ministre de l'administration du territoire et de la décentralisation, Ibrahima Kalil Condé, a expliqué : « Nous voulons, par cette loi spéciale, garantir aux juges constitutionnels ou électoraux de mieux contrôler la régularité du processus, d'intégrer les principes du droit électoral international (transparence, égalité, participation, intégrité), notamment

ceux de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance ».

Les Conseillers en votant cette loi, ont donné un cadre légal à une constitution populaire, à une consultation populaire.

« Vous affirmez la volonté de la République de Guinée de faire du respect des règles constitutionnelles un fondement inébranlable de notre démocratie. Je tiens à saluer l'esprit républicain qui a animé vos travaux et à vous inviter à examiner ce texte avec rigueur, mais aussi avec la vision d'une Guinée tournée vers l'avenir, la stabilité et la consolidation institutionnelle », a-t-il déclaré.

Samuel Demba. D

*Lire l'Aigle Infos, c'est lire la vérité et la vertu*

Crime passionnel

La principale suspecte de l'assassinat de Mohamed CAMARA enfin connue

Près d'un mois après l'assassinat de Mohamed CAMARA, âgé d'une cinquantaine d'années, la Direction générale de la police fait le point. Le mardi, 29 avril 2025, le Commissariat Central de Dixinn a procédé à la présentation de Dame Djenabou BARRY, suspectée du meurtre de son petit ami. Elle était en compagnie de ses coaccusés et témoins.



L'acte s'est produit dans la nuit du 31 mars dernier au quartier Bellevue, dans la commune de Dixinn. Malgré les accusations qui pèsent sur elle, l'accusée a rejeté les faits à son encontre. Djenabou BARRY, principale suspecte de l'assassinat de Mohamed CAMARA, frigoriste, a été interpellée vendredi dernier après être partie du pays plusieurs semaines. Ce crime passionnel est intervenu alors que les deux amants rentraient d'une sortie en amoureux. « Ce jour-là, nous avons consommé jusqu'à 21H, et je

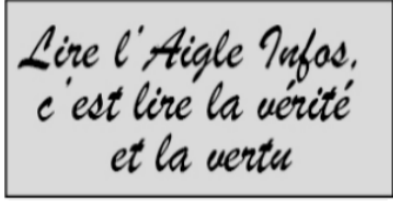
lui ai dit que j'allais rentrer chez moi. Il m'a dit d'attendre encore quelque temps, jusqu'à 22H. J'ai accepté mais quand l'heure est arrivée, il m'a dit qu'on doit partir chez lui. Quand nous sommes arrivés, il m'a enfermé pour sortir. À son retour, il est revenu avec une autre femme et quand je les ai entendus au salon, je suis sortie, je voulais me jeter sur sa compagne mais il s'est interposé. Entre-temps, celle-ci est sortie pour partir. C'est là que nous nous sommes disputés », a-t-elle expliqué devant les médias à visage découvert.

Après la dispute, dit-elle, elle a cherché à rentrer chez elle malgré la nuit qu'il faisait. C'est ainsi, selon elle son amant lui a demandé de prêter son téléphone afin d'appeler celle qui est partie. « Il m'a dit de lui donner un appel mais j'ai refusé. Quand il a insisté, je le lui ai donné. Il a dit à la femme de lui ramener son téléphone et après il a raccroché, et moi je suis partie », a-t-elle poursuivi. Au lendemain, soit 24H après, elle dit avoir tenté de joindre son petit ami pour prendre de ses

nouvelles. Malheureusement après plus appels sans réponses, elle a quitté son quartier Cimenterie T8 pour la Bellevue dans l'espoir de retrouver son copain. « Quand je suis arrivée, j'ai demandé au voisinage s'ils n'ont pas vu Mohamed, il m'ont dit non. C'est ainsi que j'ai demandé à ce qu'on offense sa porte pour voir. Quand on est rentré, on a vu son corps étalé au salon », a déclaré la dame. Selon la Direction Générale de la Police Nationale, le corps sans vie de la victime avait été découvert aux alentours de 23h par une patrouille de l'équipe du jour, et le décès avait été formellement constaté par un médecin légiste dépêché sur les lieux. Une enquête a immédiatement été ouverte. Les soupçons se sont très tôt tournés vers Djenabou Barry, petite amie du défunt, qui aurait été vue avec lui peu avant le drame. Après plusieurs semaines d'investigations, la suspecte a été interpellée à Sonfonia Samatran, après être revenue d'un pays voisin où elle s'était réfugiée. Lors de son audition, Djenabou Barry a nié toute implication directe dans la mort de Mohamed

Camara. Elle a cependant reconnu avoir été présente sur les lieux la nuit du drame et avoir eu une violente dispute avec son compagnon, qu'elle accusait d'infidélité. D'après ses déclarations, elle l'aurait quitté vivant, avant d'apprendre sa mort le lendemain. Les éléments recueillis par les enquêteurs laissent toutefois entrevoir la possibilité d'un homicide involontaire. Djenabou Barry pourrait être poursuivie sur la base de l'article 216 et suivants du Code pénal guinéen. La Direction Générale de la Police Nationale, par la voix de la capitaine Rama Baldé, responsable de la communication, a exprimé ses plus sincères condoléances à la famille du défunt. Elle a par ailleurs rappelé à la population les numéros d'urgence mis à disposition : le 117 pour les cas d'insécurité, et le 110 pour toute réclamation ou dénonciation.

Samuel Demba. D



Doko (Siguir) i

Il se coupe les organes génitaux, sous l'effet de la drogue (médecin)

À Doko, une sous-préfecture relevant de la préfecture de Siguir, un jeune de la trentaine nommé Kaba Keita, s'est infligé un coup fatal au niveau de ses appareils génitaux. La victime aurait utilisé une paire de ciseaux pour se couper les organes génitaux après avoir consommé du stupéfiant. Un acte qui a alerté dans la foule, les citoyens ainsi que les autorités de la préfecture de Siguir.



D'après les premiers rapports établis par l'hôpital préfectoral de Siguir, le jeune avait pour l'habitude de prendre de la drogue et autres stupéfiants. Malgré les conseils de ses parents et proches, il prenait du plaisir à s'adonner à ce phénomène nuisible. « Nous avons reçu appel de la sous-préfecture de Doko concernant un cas critique. Il s'agit d'un homme qui s'est mutilé lui-même les organes génitaux même les testicules. Nous l'avons accueilli au service des urgences mais il saignait abondamment. Notre premier travail a été d'arrêter l'hémorragie. En même temps, un globe vésical s'était formé, il a fallu utiliser des sondes pour permettre l'évacuation de l'urine », a expliqué Dr Abdoulaye Bachir Condé, médecin à l'hôpital préfectoral de Siguir. Les résultats des premiers soins

sont rassurants pour Kaba Kéita. D'après le Lieutenant-Colonel Dr Abdoulaye Bachir Condé de la gendarmerie nationale, la victime a été reçue dans un état critique. Mais après ces soins, le médecin ajoute : « pour le moment, son état est stable. Il est hors de danger Nous lui avons administré les soins nécessaires et il se porte relativement bien ». En commun accord avec les parents de Kaba Kéita, l'hôpital préfectoral de Siguir a décidé de transférer dans un centre plus approprié et outillé pour ces cas. « Comme son frère n'a pas de moyens, l'hôpital s'est arrangé et on l'a transféré à Kankan, au service d'urologie, conformément à la demande des autorités sanitaires », a martelé Dr Abdoulaye Bachir Condé, communément appelé ABC. Ce médecin conseillé les jeunes à se méfier de ces stupéfiants qui sont parfois nuisibles à leur vie. « Eloignez-vous des excitants, des drogues. Quand vous voyez partout, les gendarmes, les escadrons, la police traquent ces gens, il faut comprendre que c'est pour votre propre bien », a-t-il conclu. Samuel Demba. D

Tribune

Le regard du juriste Sayon Mara sur le divorce en pays maninka

Sayon Mara est juriste de formation par ailleurs conseiller national de la transition. Dans une tribune publiée dans la presse, il jette son regard sur le divorce en pays maninka.



« Le divorce, dans les milieux maninka, est considéré comme étant un échec. Une fois l'alliance nouée entre deux personnes, elle est appelée à demeurer pour toujours, car les familles liées par l'union veillent scrupuleusement sur celle-ci afin qu'elle réussisse, se consolide et ne meurt que par la mort de l'un des conjoints. En plus donc d'être un pacte sacré liant deux personnes décidées à faire le reste de leur vie ensemble, le mariage est une alliance qui lie et unit solidement deux familles. Il convient de rappeler ici que les conséquences du divorce sont multiples et variées. Elles sont entre autres :

- sur le plan psychologique, un des partenaires payera forcément les frais qui peuvent aller parfois de l'abandon des activités à la folie ou même conduire au suicide (suivant un certain code de l'honneur où la mort est préférable au déshonneur).
- sur le plan économique,

Société

une famille est aussi une sorte d'entreprise avec des projets d'investissements ou d'épargnes. Le divorce entraîne la remise en cause de ces investissements et épargnes ;

- sur le plan social, le divorce expose les enfants aux fléaux ou travers sociaux, les rend vulnérables. Il oppose parfois des familles, clans et tribus. Le divorce peut non seulement entraîner le conjoint et la conjointe dans la vie de débauche, mais aussi, peut pousser les enfants à aller dans le même sens. En réalité, un enfant dont le père a divorcé d'avec sa maman ne pardonne souvent pas à celui-ci. Avec le temps, sa haine grandit contre son père. Et c'est ce qui affectera parfois également leurs relations un jour. Comme le dirait d'ailleurs l'autre, un enfant dont la mère a été abandonnée par son père, est une bombe à retardement dans le foyer tout simplement. Le plus fréquemment, les enfants en conflit avec la loi sont généralement ceux dont les parents sont divorcés. Aussi, le divorce peut entraîner le retard dans la procréation. C'est au vu de tout cela que chez les Maninka, le divorce est considéré comme étant un grand échec dans la vie d'une

personne. Dans les temps anciens, quand un homme et une femme décidaient de mettre un terme à leur union ou de divorcer, les vieux refusaient que les assises autour de cette situation, se tiennent dans une famille ou dans le village lui-même ou sous un arbre fruitier. Ils préféreraient, le faire en dehors du village. Effectivement, les anciens croyaient que rompre un mariage dans une famille, ou au village ou sous un arbre fruitier, pourrait non seulement pousser ou encourager d'autres couples à emprunter ce chemin, mais aussi, pourrait empêcher l'arbre sous lequel a eu le divorce, de pouvoir produire ou porter des fruits. Pour certains, l'arbre peut s'assécher complètement. C'est pour cette raison qu'ils préféraient toujours, le faire hors du village, plutôt que de le faire dans une famille, ou au village ou sous un arbre fruitier. Cela prouve combien de fois, le divorce était et est encore pour d'autres, très mal vu dans la tradition maninka. », a écrit Sayon MARA, Juriste.

Mamadou Oury



Recensement Biométrique

La Gouverneure de Conakry Hadja M'mahawa Sylla appelle à une mobilisation citoyenne à Dixinn et Kassa

La Gouverneure de la ville de Conakry, Hadja M'Mahawa SYLLA, à la tête d'une forte délégation, a entamé mardi 22 avril sa tournée d'information et de sensibilisation des populations de son ressort sur le recensement biométrique en cours, par la commune urbaine de Kassa.



Le président de la délégation spéciale de Kassa, Abou SAMAKE, a dans son souhait de bienvenu, salué l'initiative du gouvernorat de Conakry qui démarre dans sa commune qui d'ailleurs dit-il s'apprêtait à recevoir la délégation dans le cadre de la sensibilisation des femmes balayeuses de Kassa

sur l'assainissement en ce début des grandes pluies. Il s'est engagé à sensibiliser tous les secteurs de Kassa au nombre de dix (10) pour inciter les citoyens à se faire recenser. Quant à la gouverneure de la ville de Conakry, qui a informé que Kassa apparait en raison de sa position, comme première

commune de Conakry où tout doit commencer. Elle a insisté sur l'importance et l'utilité d'un recensement administratif à vocation d'Etat civil comme celui qui se fait maintenant sous le CNRD. Abordant le volet assainissement et embellissement de la localité, Hadja M'Mahawa SYL-

LA a promis de tenir sa promesse de l'an dernier et d'être au plus près du développement des populations de Kassa aujourd'hui, appelées à se faire recenser pour plusieurs raisons dont celles économiques. Après Kassa, le mercredi 23 avril 2025, Madame la Gouverneure de Conakry, Hadja M'mahawa Sylla, a lancé un appel vibrant aux citoyens de la commune de Dixinn à se faire recenser massivement dans le cadre de l'opération d'enrôlement biométrique en cours. Cette rencontre s'est déroulée en présence des autorités communales religieuses et éducatives, des chefs de quartier et des groupements de femmes. Soucieuse d'assurer une participation inclusive, Madame la Gouverneure a donné des instructions fermes au président de la délégation spéciale de Dixinn en ces termes : « Monsieur le maire, je vous ordonne de compléter l'effectif des femmes à 300 et d'organi-

ser une campagne de sensibilisation porte-à-porte afin de mobiliser davantage les citoyens à se faire recenser. Aujourd'hui les femmes présentes ici savent que depuis l'arrivée du président général Mamadi Doumbouya, beaucoup de choses ont changé. Allez-vous faire recenser pour aider le président à développer notre pays » Devant une foule nombreuse et attentive, le président de la délégation spéciale de Dixinn, Mohamed Camara, a rappelé l'importance de cette démarche citoyenne. « Le recensement est un acte de souveraineté. Il permet à chaque citoyen d'exister légalement, de faire entendre sa voix et de participer activement à la vie démocratique de notre pays, notamment en votant pour le candidat de son choix lors des prochaines élections », a-t-il déclaré.

AGEPI

Matam-Tombolia-PN-RAVEC

C'est parti pour 45 jours de recensement biométrique de la population



Le président de la Délégation spéciale de Matam, Aly Badracheckna Koné, a officiellement lancé le mardi 15 avril 2025, les opérations du recensement biométrique. Cette cérémonie de lancement a connu la présence des représentants du ministère de l'administration du territoire et de la décentralisation et plusieurs autorités locales. Selon la Directrice des affaires politiques et de l'administration électorale de la commune urbaine de Matam, Mme Sylla Aïssata Condé, ce recensement de 45 jours est destiné aux citoyens âgés de 10 ans et plus. Il va permettre à chaque citoyen d'obtenir une identité juridique, numérique et sécurisée pour l'élaboration d'un fichier électoral fiable en amont des

échéances de l'année électorale 2025. Poursuivant, elle a précisé qu'à Matam, il y aura à peu près 50 centres d'enrôlements dans les 24 quartiers de la commune. Pour sa part, le président de la délégation spéciale de Matam, Aly Badracheckna Koné, s'est réjoui du bon démarrage de l'opération : « Je viens d'être enrôlé au vu et au su de tout le monde pour que je puisse aussi interpellier les autres citoyens à venir se faire recenser », a-t-il déclaré. C'est pourquoi, a-t-il poursuivi, « les étapes suivantes, nous allons informer et sensibiliser les citoyens pour qu'ils se mobilisent massivement, que chacun en ce qui le concerne fasse ce relais. Nous ferons en sorte que toutes les personnes qui

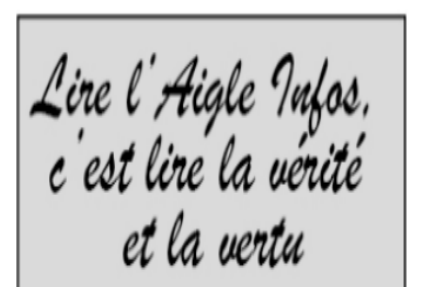


ont atteint l'âge soient dans la base de données de l'Etat guinéen », a-t-il rassuré. Le même jour, la Commune urbaine de Tombolia a abrité la cérémonie de lancement officiel du Programme National du recensement biométrique des citoyens âgés de 10 ans et plus. La cérémonie s'est tenue en présence d'une représentante du Ministère de la Promotion féminine, de l'Enfance et des Personnes vulnérables, de Dr Moundjour Chérif, président de la délégation spéciale de la commune et ses conseillers. Piloté par le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, le PN-RAVEC ambitionne d'attribuer à chaque citoyen guinéen une identité juridique unique, fiable et sécurisée, à travers un recensement biométrique de grande

envergure. Cette réforme vise à moderniser en profondeur le système de l'Etat civil du pays. « Cette journée historique marque le tout premier lancement officiel du recensement biométrique dans notre pays. Ce processus est l'aboutissement du PN-RAVEC. Il concerne tous les citoyens âgés de 10 ans et plus, afin de leur doter une identité juridique et numérique, gage d'une citoyenneté effective », a indiqué la représentante de la ministre Charlotte Daffé. De son côté, M. Moundjour Chérif, président de la délégation spéciale de Tombolia, a salué l'engagement des autorités de la transition : « Je félicite le président de la République pour sa volonté de moderniser l'administration guinéenne et de doter chaque citoyen d'une identité. Le PN-RA-

VEC représente un pas décisif vers un État plus juste, plus moderne et plus efficace », a-t-il dit. De son côté, Aïssata Condé, superviseure du programme pour la commune urbaine de Tombolia, a présenté le kit de recensement, son contenu et son fonctionnement. Elle a précisé que l'opération de recensement se déroulera du 15 avril au 30 mai 2025, soit une durée 45 jours.

AGEPI





# En Marche vers le Référendum

Le **recensement biométrique** des citoyens c'est maintenant  
Rendez-vous dans le **centre d'enrôlement le plus proche.**

TOUTES LES COMMUNES

15 **Avril** 2025  
au  
30 **Mai** 2025

AMBASSADES ET CONSULATS

30 **Avril** 2025  
au  
20 **Mai** 2025



<https://matd.gov.gn>



[contact@matd.gov.gn](mailto:contact@matd.gov.gn)



Ministère de l'Administration  
du Territoire et la Décentralisation Guinée

